



Numéro 249, 14 mai 2013

Négociations et forums internationaux

Les résultats du Groupe de travail ad hoc sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP)

La deuxième session du Groupe de travail ad hoc sur la Plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP 2) a eu lieu du 29 avril au 3 mai 2013 au Centre international de conférences de Bonn, en Allemagne. Les négociations ont porté sur les deux pistes de travail. La première piste consiste à discuter des options de l'accord climatique mondial qui doit être conclu en 2015 et la deuxième piste consiste à élever l'ambition de lutte contre les changements climatiques pour la période allant de maintenant à 2020.

Lors de l'**événement spécial des coprésidents de l'ADP**, qui s'est tenu le 2 mai, les discussions ont porté sur les éléments centraux et les aspects de la conception de l'accord de 2015 ainsi que sur les moyens de catalyser l'action et de construire une approche pratique, axée sur les résultats pour augmenter l'ambition pré-2020. Des propositions concrètes sur ces deux thèmes ont été formulées et l'événement a été stimulé par la couverture active de *Twitter*. Un nouvel événement spécial devrait être organisé en juin sur l'amélioration de la participation des parties prenantes et sur leur rôle possible dans la mise en œuvre de l'accord de 2015.

Lors d'une **table ronde sur la réduction des émissions**, les gouvernements ont commencé une exploration ciblée des engagements pour l'accord de 2015, notamment sur la façon dont l'accord pourrait inciter à des actions plus ambitieuses de réduction des émissions. Ils ont montré un vif intérêt dans l'exploration des moyens permettant de clarifier les engagements existants et de réviser l'adéquation de ces engagements avec le respect de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à 2 C, y compris par un éventuel examen préalable.

Il s'en est suivi une discussion **sur la transparence de l'action et du soutien**. Les délégués ont reconnu la nécessité d'un système de transparence pour quantifier les efforts d'atténuation et pour suivre les progrès vers la réalisation de l'objectif de 2 °C. Ils souhaitent s'appuyer sur les systèmes existants de transparence avec une plus grande robustesse, efficacité et réactivité.

Une **table ronde pour catalyser l'action sur les changements climatiques** a permis aux participants de témoigner d'exemples concrets d'action nationale, des défis, des obstacles et des moyens de les surmonter. Il a été convenu que des solutions existent pour réduire l'écart entre les quantités requises et les niveaux réels de gaz à effet de serre. Il a été reconnu que la majorité des pays prennent déjà des mesures et que de nombreux pays sont prêts à aller plus loin dans la lutte contre les changements climatiques. Les discussions ont porté sur les meilleures pratiques et sur les enseignements à tirer de ces expériences à l'échelle nationale et internationale. Il a été convenu que la coopération interministérielle et la participation des parties prenantes à tous les niveaux jouent un rôle essentiel dans l'intégration des enjeux liés aux changements climatiques dans les programmes nationaux de développement.

Pour en savoir plus :

http://unfccc.int/meetings/bonn_apr_2013/meeting/7386.php

<http://www.trust.org/item/20130426134446-vg28n/?source=hpeditorial>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Seconde-reunion-du-groupe-ADP-en.html>

<http://www.iisd.ca/climate/adp/adp2/>

Nouvelles du MDP

Le MDP réduit la pauvreté énergétique dans les bidonvilles d'Afrique du Sud

Grâce à un partenariat entre une ONG appelée South South North, le gouvernement d'Afrique du Sud et Eskom, une compagnie locale d'électricité, ont mis en œuvre le projet Kuyasa de livraison à grande échelle de chauffe-eau solaires et de modernisation des logements grâce au Mécanisme de développement propre (MDP).

Couvrant plus de 2 300 maisons, le projet fournit un moyen d'améliorer la qualité de vie à de multiples niveaux. Il permet de désengorger le réseau électrique, ce qui est attrayant pour Eskom qui propose d'offrir un rabais pour l'installation de la tuyauterie en cuivre et des robinets à débit mixte liés aux chauffe-eau solaires. En outre, les chauffe-eau solaires sont désormais fabriqués

en Afrique du Sud et ont créé une perspective d'emploi et d'affaires où il n'en existait pas auparavant.

Le succès des appareils de chauffage et de l'effort d'isolation des maisons dépend largement du suivi attentif de chaque installation pour assurer que l'installation de l'infrastructure est bien accueillie par la communauté. Une tentative de réplique du projet à un rythme beaucoup plus rapide à Port Elizabeth s'est avérée plus controversée parce que ce suivi n'a pas été assuré.

Comme ces projets visent à améliorer la fourniture d'énergie et la qualité des logements, les bénéficiaires de ces projets se sentent plus habilités à investir également dans le secteur des services, comme le tourisme.

Le projet Kuyasa témoigne du fait qu'il est possible de réduire la pauvreté énergétique dans les régions très pauvres si les défis à relever ont été clairement identifiés et si les communautés locales sont pleinement intégrées pour la planification et pour la mise en œuvre du projet.

Pour en savoir plus :

<http://www.kuyasacdm.co.za>

<http://newswatch.nationalgeographic.com/2013/04/24/energy-poverty-in-south-africas-slums/>

<http://cdm.unfccc.int>

Dossier thématique

Le Conseil exécutif du MDP délivre ses recommandations sur les changements possibles pour le MDP

Le Conseil exécutif (CE) du MDP a publié des recommandations sur d'éventuelles modifications des modalités et procédures du MDP qu'il considère comme important pour le développement futur du MDP. Ces recommandations seront examinées par la 38^e session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 38) qui se tiendra à Bonn en Allemagne du 3 au 14 juin 2013. Le SBI 38 pourra identifier d'éventuelles modifications des modalités et procédures du MDP qui pourront être adoptées par la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CRP 9) qui se tiendra à Varsovie à la fin de l'année.

Afin **d'augmenter la transparence et la convivialité des modalités et procédures**, le CE recommande de consolider les modalités et procédures qui existent pour les différents types de projets et de réviser les modalités et procédures afin qu'elles reflètent les pratiques actuelles.

Sur les enjeux de gouvernance, le CE recommande d'exprimer clairement et de préciser **la responsabilité de la Partie hôte** (du projet) dans la supervision des aspects MDP des activités du projet ou du programme d'activités (PoA) pour l'ensemble du cycle de vie du projet ou programme.

Le CE recommande de **simplifier les règles en matière d'accréditation** applicables aux entités opérationnelles désignées (EOD) au titre du MDP, ainsi que les normes que les EOD doivent respecter. Ces règles et normes devraient comprendre les principes de cohérence, d'impartialité, de transparence et de confidentialité; de rigueur, de compétence et d'ouverture et d'accessibilité.

Concernant la **responsabilité de l'EOD** si les réductions d'émissions certifiées (URCE) ont été émises à la suite d'importantes lacunes dans la validation ou la vérification par l'EOD, le conseil recommande que le SBI 38 élabore un ensemble de principes clés pour adoption par la CRP.

Le CE estime qu'il serait utile de déterminer s'il est possible de permettre la **répartition dans plusieurs pays hôtes des activités d'un projet MDP**. Les modalités et procédures actuelles ne prévoient pas que les activités d'un projet peuvent avoir plus d'un pays hôte. Or, il existe des projets transfrontaliers qui ont plus d'un pays hôte, par exemple, un projet hydroélectrique sur une rivière transfrontalière. Dans le cas de plusieurs pays hôte, le CE recommande d'identifier la répartition des responsabilités pour les participants au projet, l'attribution des réductions d'émissions/URCE entre les Parties hôtes et avec le journal des transactions internationales, et les implications pour le registre du MDP.

Le CE recommande que les éléments suivants soient **inclus à propos des lettres d'approbation** qui sont une condition préalable pour l'enregistrement d'un projet :

- Une définition de l'approbation de la Partie hôte ;
- Des précisions sur le contenu minimal requis par la lettre d'approbation ;
- L'élaboration des exigences et du processus de retrait d'une Partie d'une lettre d'approbation, dont une obligation de notification préalable aux participants du projet, des critères et des conditions de retrait.

Le CE recommande que l'EOD valide que la **consultation des parties prenantes locales** ait bien été réalisée en conformité avec les lois et règlements de la Partie hôte et que l'EOD évalue comment les commentaires ont été pris en compte.

Les options actuelles de **la période d'octroi de crédits** ne peuvent pas fournir suffisamment de souplesse pour tenir compte de l'éventail des activités du projet et de la taille et des types de PoA qui sont actuellement reçus. Le CE recommande que les dispositions de la période de comptabilisation soient examinées en tenant compte, entre autres, de la certitude de l'investissement et de l'additionnalité des réductions d'émissions.

Le CE recommande que des approches plus rentables soient mises en place pour l'estimation des lignes de référence des stocks et des absorptions des **activités de boisement et de reboisement** ; la télédétection pouvant appuyer une telle approche. En outre, le CE recommande d'examiner si la fréquence de la vérification des projets au cours de la période de comptabilisation pourrait être plus souple pour ces activités (actuellement tous les 5 ans).

Le CE estime que les **PoA** offrent un potentiel considérable pour l'utilisation du MDP à l'avenir et note que les PoA sont de plus en plus populaires, en particulier dans les pays les moins avancés. Il recommande que les principes généraux et spécifiques, mais pas de règles détaillées, soient définis pour les PoA dans les modalités et procédures du MDP.

Le CE recommande d'insérer le rôle propre d'initiative du Conseil dans l'élaboration, la révision et la clarification des **méthodologies** et de permettre la soumission directe de nouvelles méthodologies et les révisions aux méthodes approuvées par toute partie prenante, et non plus par l'entremise d'une EOD.

Le CE recommande d'établir une liste de projets par types et par taille, jugés automatiquement additionnels et qu'il soit précisé que de tels projets peuvent être soumis à une validation simplifiée à l'égard de l'**additionnalité**.

Pour en savoir plus :

<http://climate-l.iisd.org/news/unfccc-publishes-recommendations-on-possible-changes-for-the-cdm/FCCC/SBI/2013/INF.1>

<http://unfccc.int/resource/docs/2013/sbi/eng/inf01.pdf>

http://unfccc.int/meetings/bonn_jun_2013/meeting/7431/php/view/workshops.php

<http://www.pd-forum.net/files/e62828283ed38e46bcf022d7e8fa9efe.pdf>

Sélection de rapports d'intérêt et de sources d'information utiles

- L'**ADEME**, l'**IFDD** et le **MAE** mettent à disposition un site internet pour encourager la mise en place des NAMAs dans les pays en développement, voir <http://www.namas-guide.org/>
- L'Agence danoise de l'énergie, l'Organisation de coopération et de développement économique et le Centre Risø du PNUE ont préparé un rapport sur les enseignements et les expériences des pays en développement dans l'élaboration des scénarios de référence des émissions de GES, voir <http://www.ens.dk/en-US/ClimateAndCO2/LCTU/knowledge/baselines/publication/Documents/National%20Greenhouse%20Gas%20Emissions%20Baseline%20Scenarios%20-%20web.pdf>

- Un nouveau rapport intitulé *Carbon Market Crossroads* décrit l'héritage des marchés, les succès et les échecs du MDP et propose 8 mesures concrètes pour sauver les marchés, voir <http://www.americanprogress.org/issues/green/report/2013/04/29/61655/carbon-market-crossroads/>
- Un nouveau rapport intitulé « L'avenir du MDP » propose dix raisons d'utiliser le plein potentiel de ce mécanisme, voir <http://www.pd-forum.net/files/e62828283ed38e46bcf022d7e8fa9efe.pdf>

Projets et programmes d'activités du MDP sur le site de la CCNUCC (mise à jour le 14 mai 2013)

- Projets dans le portefeuille de la CCNUCC : 4,7 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2015 et 7,6 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2020
- Projets soumis pour enregistrement : 129 (48 514 339 tCO₂-éq attendus d'ici fin 2015)
- Projets enregistrés : 6830 (4,4 milliards de tCO₂éq. attendues d'ici fin 2015), dont 521 dans des pays membres et observateurs de l'OIF :
 - Afrique : 2 au Cameroun, 5 en Côte d'Ivoire, 15 en Égypte, 1 au Ghana, 3 à Madagascar, 1 au Mali, 2 à Maurice, 12 au Maroc, 2 en République Démocratique du Congo, 4 au Rwanda, 4 au Sénégal, 5 en Tunisie
 - Amérique latine : 11 en République dominicaine, 18 en Uruguay
 - Asie- Pacifique : 9 au Cambodge, 6 au Laos, 120 en Thaïlande, 238 au Vietnam
 - Europe et Asie centrale : 3 en Albanie, 5 en Ancienne République yougoslave de Macédoine, 6 en Arménie, 2 en Bosnie-Herzégovine, 9 à Chypre, 5 en Géorgie, 7 en Moldavie, 6 en Serbie
 - Moyen-Orient : 12 aux Émirats Arabes Unis, 6 au Liban et 1 au Qatar
- Programmes d'activités (PoA) : 148 enregistrés, 15 programmes en cours de validation
- URCE émises pour les MDP : 1 316 769 204
- URCE émises pour les PoA : 58 401

- Méthodologies pour les projets de grande ampleur : 110 approuvées (21 consolidées) dont 2 pour les grands projets Bois/Reboisement (1 consolidée)
- Méthodologies pour les projets de faible ampleur : 89 approuvées dont 2 pour les petits projets Bois/Reboisement
- Prix de l'URCE : 0,38 € (Spot) et 0,39 € (décembre 2013)
- AND (Autorité nationale désignée) notifiées : 160 dont 128 situées en pays non Annexe I
- 41 EOD (Entité opérationnelle désignée) accréditées
- Nombre de pays visés à l'Annexe I ayant une Autorité nationale désignée : 32 dont 15 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre de pays non visés à l'Annexe I ayant une Autorité nationale désignée : 128 dont 54 pays membres et observateurs de l'OIF
- 38 pays n'ont pas d'Autorité nationale désignée dont 29 pays non visés à l'Annexe I et 14 pays membres et observateurs de l'OIF
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays visé à l'Annexe I : 26 (Espagne, Japon, Canada, France, Allemagne, Royaume-Uni, Norvège, Italie, Suisse et Turquie)
- Nombre d'Entités opérationnelles désignées ayant un bureau dans un pays non visé à l'Annexe I : 15 (Afrique du Sud, Chine, Inde, Colombie, Corée du Sud et Malaisie)

Les évènements à venir

- 27 au 31 mai 2013, Bonn (Allemagne), 73^e réunion du Conseil exécutif du MDP
- 28 mai 2013, Barcelone (Espagne), Premier Forum du Comité permanent des finances
- 3 au 14 juin 2013, Bonn (Allemagne), 38^{es} sessions des organes subsidiaires de la CCNUCC (OSCST/OSMOE-38)

- 8 au 9 juin 2013, Bonn (Allemagne), Atelier de la CCNUCC sur l'examen des modalités et procédures du MDP
- 17 au 18 juin 2013, Bonn (Allemagne), 32^e Réunion du Comité de supervision de mise en œuvre conjointe
- 17 juin 2013, Bonn (Allemagne), 8^e table ronde du MDP

Nouvelles Francophones du marché du carbone et du MDP est un bulletin bimensuel édité par l'IFDD dans le cadre de l'Initiative francophone de Partenariat pour le MDP lancée en avril 2005 par la communauté francophone à Montréal. Les bulletins sont rédigés par ÉcoRessources Inc. (<http://www.ecoressources.com/>) pour le compte de IFDD.

Pour s'abonner au bulletin : <http://www.mediaterre.org/mailman/listinfo/initiative-mdp>

Vous pouvez écrire à l'animateur du réseau Initiative francophone de partenariat pour le MDP à : initiative-mdp-animateur@mediaterre.org